



Frais d'avocat sur adjudication

Par **malkolinge**, le **15/05/2012** à **23:24**

Bonjour,

J'ai acheté 2 studios par adjudication. Pour cette procédure, vous devez prendre un avocat qui vous représente auprès du tribunal. Vous payez donc ces frais en plus du prix de vente des appartements. Vous payez également les frais d'avocat de la banque qui vend les appartements (elle avait obtenu la vente forcée puisque le précédent propriétaire ne payait plus son emprunt).

Puis je déduire ces frais de mes revenus locatif pour 2011 ? Je sais que c'est le cas pour les frais engagés pour virer des squatters, mais pour des frais liés à l'acquisition, j'ai un doute.

Merci de votre réponse.